

Deux industriels de Philadelphie, George Palmer et Frédéric Schmid, virent d'être traduits devant la Cour, à la requête de la Société pour la prévention de falsifications alimentaires, sous l'inculpation de mise en vente de babas colorés artificiellement avec du jaune de chrome et ayant occasionné la mort d'un consommateur à Kensington.

Le premier inculpé niait absolument avoir jamais employé aucune substance quelconque pour colorer ses pâtisseries, mais, au cours de l'enquête faite par le Dr David Stewart, on découvrit, dans sa cuisine, un cruchon de jaune de chrome. Devant cette preuve évidente, il dut avouer qu'il agissait ainsi pour satisfaire sa clientèle qui désirait, de préférence, des babas colorés en jaune.

Le cas de Schmid fut plus difficile à démontrer, et il ne fallut rien moins qu'une analyse complète des babas incriminés pour constater que la falsification existait réellement.

Sur le rapport du médecin chargé de l'enquête, qui concluait à la mort par suite de la consommation de babas artificiellement colorés avec des substances toxiques, les deux pâtisseries furent condamnés à une forte amende.

Le résultat de cette double condamnation fut désastreux pour le commerce de la pâtisserie, et la clientèle habituelle des pâtisseries se refusa formellement à manger des gâteaux colorés en jaune. La question fut même portée à la tribune du Parlement, et le député Powers ne craignit pas d'affirmer que 50 0/0 des pâtisseries mises en vente étaient additionnées de substances dangereuses, et que nombre de décès devaient être attribués à cette seule cause. Le jaune de chrome, à l'état pur, renferme 93 0/0 de chromate de plomb, et les pâtisseries mises en vente contiennent environ 60 0/0 de cette substance.

La corporation des pâtisseries protesta contre cette déclaration, et n'hésita pas à affirmer que le jaune de chrome ne pouvait être, en aucune façon, considéré comme une substance toxique. De nouvelles expériences furent officiellement faites par le Pt. Reese et le Dr. Luffmann, avec les viscères des victimes, et l'analyse décela la trace d'une quantité assez considérable de plomb. Le rapport des experts conclut à la nécessité de proscrire absolument pour les besoins alimentaires, l'emploi du jaune de chrome, qui présente de très sérieux dangers pour la santé publique.

Méfiez-vous donc de babas américains !

---

#### L'ENSEIGNEMENT DE L'HYGIENE AU COLLEGE JOLIETTE.

Comme nous l'avons déjà annoncé, l'hygiène fait partie du programme d'enseignement au collège Joliette. M. le Dr. J. J. Sheppard a bien voulu en accepter la charge de professeur.

Nos sincères félicitations à notre Alma Mater.

---

Il y aura ASSEMBLÉE GÉNÉRALE des MEMBRES de la SOCIÉTÉ D'HYGIÈNE de la Province de Québec, mercredi, le 25 Janvier, à 8½ heures, au No. 1155 rue Mignonne, coin de la rue St. Christophe.

Ordres du jour : Élection des officiers pour l'année courante ;

Étude sur la ventilation des égouts de Montréal et sur les appareils sanitaires des maisons.